



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de l'homme

Question écrite n° 73735

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier des journalistes photographes et preneurs de son abattus par l'armée américaine. En effet, la mort récente d'un cameraman irakien, fin août 2005, abattu par l'armée américaine porte à 4, le nombre de ces techniciens tués en couvrant les opérations, sur le terrain du conflit. Ce n'est pas moins de 66 journalistes cameramen, preneurs de son qui ont été tués en Irak, soit autant que durant la totalité de la guerre du Vietnam. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'elle s'est accompagnée de plusieurs prises d'otages de journalistes étrangers et d'appels de dirigeants politiques et de différents patrons de journaux, visant à interdire aux journalistes de se rendre dans ce pays. La liberté d'information est donc réellement remise en cause sur le terrain de cette guerre d'invasion et d'occupation américaine, à laquelle la France a eu bien raison de ne pas s'associer. Il est important que le concert des nations puisse se pencher sur cette question inquiétante. Il lui demande donc quelles initiatives compte prendre la France en ce domaine.

Texte de la réponse

Les journalistes, photographes et preneurs de son ont payé un lourd tribut en exerçant leur mission d'information en Iraq dans des conditions particulièrement périlleuses. La liberté d'expression est un principe fondamental de toute démocratie et la France y est fondamentalement attachée. En Iraq, la mort ou la disparition de nombreux représentants de la presse et la prise en otage de plusieurs journalistes, français notamment - entraînant une mobilisation sans précédent des moyens de l'État - doivent cependant conduire à s'interroger sur les conditions d'exercice de la liberté d'information. Dans le contexte de l'insécurité actuelle qui prévaut en Iraq, et sans méconnaître le devoir d'informer chacun doit prendre la mesure des risques qu'il encourt, pour lui-même, ses éventuels collaborateurs locaux ou étrangers ainsi que les services de l'État chargés de la protection de nos compatriotes à l'étranger, avant de décider de se rendre dans ce pays. Le ministère des affaires étrangères maintient un contact permanent avec les média français et ne manque pas de les tenir au courant de l'évolution de la situation en Iraq et de sensibiliser les responsables des différentes rédactions aux dangers auxquels chacun est exposé sur le territoire iraquien.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73735

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8615

Réponse publiée le : 1er novembre 2005, page 10160